

ACCIDENT

survenu à un autogire non immatriculé

Evénement :	collision avec une ligne électrique.
Cause probable :	non perception de l'obstacle, visibilité réduite face au soleil.

- Conséquences et dommages :** pilote décédé, appareil détruit.
- Aéronef :** autogire.
- Date et heure :** dimanche 2 novembre 1997 à 16 h 00.
- Exploitant :** privé.
- Lieu :** Villeneuve-d'Amont (25).
- Nature du vol :** local.
- Personnes à bord :** pilote.
- Titres et expérience :** pilote 53 ans, TT de 1974, UL de 1994, 873 heures de vol dont 300 sur autogire (15 sur l'appareil accidenté).
- Conditions météorologiques :** vent calme, CAVOK.

Circonstances

Après une tentative infructueuse à partir d'un champ, le pilote, propriétaire, décide de décoller à partir d'un chemin départemental. Il s'aligne face à l'est, passe sous une ligne à haute tension et décolle. Il vire à droite et prend un cap sud-ouest à une hauteur d'environ 15 mètres. Peu de temps après, le rotor accroche la ligne électrique et se désolidarise du mât. L'appareil s'écrase au sol.

A l'heure de l'accident la position du soleil était de 240° en azimut et de 11° en site. Il est probable qu'en s'éloignant à basse hauteur face au soleil couchant, le pilote n'a pas vu à temps la ligne électrique dont il connaissait la présence.

L'autogire était un prototype. Aucun dossier technique n'avait été déposé auprès des services compétents. Le pilote n'était pas détenteur d'autorisation spéciale pour le pilotage d'autogire.